

Le Château de la Mothe-Chandeniers, Vienne (86).



Vue aérienne du Château.
Source : <http://jcraymond.free.fr/>

Un peu d'histoire :

Le Château en lui-même existe depuis au moins le XIII^{ème}, lorsqu'il appartient à la famille de Bauçay, sur un fief relevant alors du roi. A la mort de de Marie de Bauçay, le Château entre dans la famille de Chaunay, seigneur de Champdenier. Il passe par la suite aux main de Jean de Rochechouart (famille de Madame de Montespan), puis dans celles de François de Rochechouart, marquis de Chandoiseau, qui lui donne le nom de la Mothe Champdenier.

Frondeur exilé en 1650, François de Rochechouart se réfugie dans le Château où il attire toute une cour, rassemblant ainsi des noms illustres, dont le jésuite Léonard Frizon (ou Frisson) qui dédie un poème en 1657, "Motha Candeneria", sous forme de description de l'édifice, des communs, de la chapelle et du jardin.

En 1668, François de Rochechouart, arrivé au bout de sa fortune, lègue le monument à ses créanciers qui le revendent à sa sœur, Marie de Rochechouart. Cette-dernière le cède ensuite à Nicolas de Lamoignon, seigneur de Basville, avant que le château n'appartienne au vice-chancelier et garde des sceaux de France en 1766.

Pillé et en grande partie détruit à la révolution, le Château de la Mothe-Chandeniers est à l'abandon et en ruines lorsque François Hennecart, un riche commerçant d'Orléans, le rachète en 1809. Une entreprise de reconstruction est alors lancée : un nouvel édifice est érigé sur les bases du précédent, dans le style éclectique du XIX^{ème} siècle, en s'inspirant notamment des châteaux de la Loire (tourelles, clochetons, tours d'angle, fenêtres à meneaux, copie de l'escalier de l'aile François Ier du château de Blois, et fossés immergés rappelant Azay-le-Rideau). Des canaux (inexistants auparavant) sont creusés, des allées tracées, un vignoble est planté et le domaine qui l'entoure est

également aménagé. Le bâtiment actuel est donc l'œuvre combinée de François de Hennecart et de sa fille Marie, qui continue à aménager et transformer le domaine jusqu'en 1861.



La copie de l'escalier du Château de Blois.

Source : <http://herage.org/index.htm>

Mais en 1932, alors qu'il appartient au Baron Lejeune, un incendie se déclare suite à un problème d'installation électrique et ravage de nouveau le monument. Seule la chapelle est épargnée.

Par la suite, Jules Cavroy, un industriel à la retraite, rachète le domaine en 1963 avant de le céder au Crédit Lyonnais qui l'a depuis revendu en différents lots.

Actuellement le château de la Mothe-Chandeniers appartient à un propriétaire privé vivant à Angers et est laissé à l'abandon faute d'entretien. Les communs seraient cependant habités. Des plantes poussent de part et d'autre, dévastant ainsi les murs et les toits déjà en piteux état, et les pierres souffrent du passage du temps. Seule la chapelle est encore en relativement bon état et rappelle, avec le pigeonnier, la puissance de l'ancien fief. Un panneau fléché indique le monument à l'entrée du chemin qui mène à celui-ci, depuis la route communale.

Quelques mots sur la Commune :

Le Château de la Mothe-Chandeniers se situe sur la Commune des Trois-Moutiers, dans le département de la Vienne (86) et la région du Poitou-Charente.

La région est habitée depuis les époques préhistoriques dont des monuments mégalithiques -dolmens- témoignent encore de nos jours.

Se développant au Moyen-Âge, le bourg des Trois-Moutiers garde toujours des traces de son passé à travers quelques édifices, tels le moulin du Gué Sainte-Marie, appartenant à la commune et qui a été restauré, ou encore le manoir de Champdoiseau bâtiment du XV^{ème} siècle, classé au patrimoine historique en 1929 et en cours de restauration après plusieurs décennies d'abandon, entres autres.

En partie accès sur son patrimoine local, la Commune a mis en place des circuits de randonnées balisés permettant "aux visiteurs et amoureux de belles pierres la découverte des trésors de la commune de Les Trois-Moutiers."* Toutefois, le Château de la Mothe-Chandeniers n'est pas inclus dans ces circuits.

Enfin, il convient de citer le dernier projet en date de la Commune et qui coûtera plusieurs millions d'euros, à savoir la création d'un centre de loisir "Center Parcs", du groupe Pierre & Vacances, dont l'un des argument concernant le choix du Loudunais est la proximité avec les Châteaux de la Loire. Le centre de loisir devrait ouvrir ses portes en 2015.

* Page internet de la Commune : <http://www.3moutiers.fr/index.php/randonnee>

La pétition :

La pétition en faveur d'un action envers le Château de la Mothe-Chandeniers est née à la suite d'un billet posté sur la page Facebook du groupe "CHEFS D'OEUVRES EN PERIL OU DISPARUS" mentionnant le monument et son état d'abandon. La banque Crédit Lyonnais y est d'ailleurs présentée comme étant toujours le propriétaire actuel, ce qui n'est plus le cas. Au regard du nombre d'individus ayant aimé, partagé et commenté le billet en question, une pétition a vu le jour, dans l'espoir qu'autant de personnes la signe.

Pourquoi recueillir des signatures pour ce château plutôt qu'un autre ? La vraie question est "pourquoi pas ?" ! Les bâtiments modernes et contemporains sont bien trop souvent délaissés au détriment des édifices plus anciens et qui méritent, dans la pensée collective, d'être sauvés en priorité. Soit. Mais il ne faut pas oublier que le passé c'est aussi "hier" et pas seulement l'antiquité ou le Moyen-Âge. Il serait bête d'attendre cinq siècles pour se rendre compte, trop tard, de la valeur d'un bien patrimonial, quel qu'il soit.

Le but de la pétition est donc de faire connaître le Château de la Mothe-Chandeniers pour qu'il ne tombe pas dans l'oubli, et d'inciter la commune à engager une action en sa faveur à la hauteur de ses moyens. Ainsi, l'installation d'un panneau explicatif à proximité du bâtiment, couplé à un sentier de randonnée fléché, et un aménagement avec une mise en valeur du site, notamment par le défrichage, semble convenable.

Par ailleurs, le défrichage permettrait, dans une certaine mesure, la sauvegarde du Château (les plantes étant très nuisibles aux pierres, murs et toitures) et pourrait être créateur d'un emploi de jardinier par exemple. A plus long terme, un parc aménagé dans le domaine, avec pourquoi pas des aires de pique-nique, pourrait être également envisagé.

L'auteur de la pétition et ses signataires ont conscience qu'une campagne de restauration est longue et surtout coûteuse. Puis restaurer totalement tout les anciens bâtiments tombant en ruines en France n'est ni souhaitable ni utile. Par contre, protéger leurs mémoires en les faisant connaître eux et leurs histoires l'est d'avantage.

C'est en accord avec ces principes que nous vous invitons à signer la pétition qui sera transmise à Mme la Maire des Trois-Moutiers et au propriétaire du monument M. Marc D.. Amoureux du patrimoine, ne le laissez pas disparaître : à votre niveau, faites bouger les choses !

Si vous le souhaitez, il est aussi possible de se manifester directement auprès de la Mairie des Trois-Moutiers en écrivant par e.mail à cette adresse : mairie-3moutiers@wanadoo.fr

Sources :

A la Croisée de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou - Ma terre natale, blog de Jean-Claude Raymond : <http://jcraymond.free.fr/Histoire/Lieux/M/MotheChand/MotheChand.php>

Patrimoine passion, blog de David : <http://photosdedavid72.over-blog.fr/article-24623739.html>

Pages de l'encyclopédie libre *Wikipédia* :

Sur le Château de la Mothe-Chandeniers : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_de_la_Mothe-Chandeniers

Sur la Commune des Trois-Moutiers : http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Trois-Moutiers#Lieux_et_monuments

Sur le Manoir de Champdoiseau : http://fr.wikipedia.org/wiki/Manoir_de_Champdoiseau

Site internet de la Commune des Trois-Moutiers

<http://www.3moutiers.fr/index.php/presentation-de-la-commune>

<http://www.3moutiers.fr/index.php/la-mothe-chandeniers>

Cercle généalogique poitevin : http://herage.org/outils_cp.php?commune=Trois-Moutiers%20%28Les%29&lettre=T&insee=86274&debut=0